



DECISION DU MAIRE N° DEC-2024-003
(prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal)
Thème : finances / Décisions budgétaires

Le Maire de Vendegies-sur-Ecaillon ;

- VU le budget primitif 2024 adopté le 05/04/2024 ;
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;
- VU le besoin de crédits au chapitre 65 ;

DÉCIDE

Article 1 – Monsieur le Maire réalise le transfert suivant de crédits :

Imputations	Budget primitif	Modification	Budget suite modification n°1
6283	1 200,00 €	-800,00 €	400,00 €
65738	1 410,00 €	800,00 €	2 210,00 €

Article 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – La présente décision sera

- Transmise au Représentant de l'Etat
- Transmise au Comptable public

Fait à Vendegies, le 19 décembre 2024.
Le Maire, Jean FAURE

Date de publicité : 19/12/2024

Date de transmission au
contrôle de légalité : 19/12/2024